



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201931-20231205-2023D607B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2024

Affichage : 10/01/2024

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 décembre 2023

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13	Le cinq décembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
Convocation en date du : 01 décembre 2023	Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
Affichée le : 01 décembre 2023	Absents excusés : GAY Arlette Secrétaire de séance élu : RIVOLLIER Nicole

N° 2023D607

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Comité des fêtes.

En effet, chaque année, le Comité des Fêtes demande l'installation d'un compteur pour les forains à EDF. Cette facture est assez onéreuse au vu du nombre peu important de forains cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes, d'un montant de 250 €

DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 Subventions de fonctionnement aux associations, par prélèvement de 250 € sur les crédits non affectés

La Secrétaire de Séance
Nicole RIVOLLIER

ROZIER EN DONZY, le 20/12/2023
Signé : le Maire, Didier BERNE